

INFORMATIONS UTILES



MAXIMUMS REMBOURSABLES POUR LES FOURNISSEURS DE SERVICES

Pour connaître les maximums remboursables pour chaque fournisseur de services, veuillez communiquer avec votre conseiller en services aux accidentés.

OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION

Vous pouvez consulter le document *Directive – Adaptation du domicile* au www.saaq.gouv.qc.ca/domicile.

Ce document explique la couverture d'assurance de la Société de l'assurance automobile du Québec au sujet de l'adaptation du domicile.

N'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller en services aux accidentés si vous avez des questions.



LISTE DE RESSOURCES

ERGOTHÉRAPEUTES

Ordre des ergothérapeutes du Québec :

www.oeq.org

1 800 265-5778

CONSULTANTS EN ARCHITECTURE

Ordre des technologues professionnels du Québec :

www.otpq.qc.ca

1 800 561-3459

Ordre des architectes du Québec :

www.oaq.com

1 800 599-6168

ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX MEMBRES DE LA RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

Registre des détenteurs de licence RBQ :

www.rpe.rbq.gouv.qc.ca

(précisez « petits bâtiments » dans la sous-catégorie)

Régie du bâtiment du Québec :

1 800 361-0761

Vous pouvez aussi communiquer avec votre municipalité régionale de comté (MRC).